

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Révision: 23.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit** : **Entrußungspuder**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 - **Emploi de la substance / de la préparation** : Dégraissant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur** :
Fermit GmbH
Zur Heide 4,
D- 53560 Vettelschoß
www.fermit.de
 - **Service chargé des renseignements** :
Tel.: +49 (0) 2645-2207
Fax: +49 (0) 2645-3113
Email: info@fermit.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tel.: +49 (0) 2645-2207

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

 - **Pictogrammes de danger** néant
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT** : Non applicable.
 - **vPvB** : Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
 - **Description** :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Révision: 23.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit : Entzündungspuder

(suite de la page 1)

· Composants contribuant aux dangers :

CAS: 7446-19-7	sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)	≥ 0,25 - < 1%
EINECS: 231-793-3	☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Aquatic Acute 1, H400;	
Reg.nr.: 01-2119474684-27-X	Aquatic Chronic 1, H410; ☠ Acute Tox. 4, H302	

· Composants conformément à la réglementation sur les détergents EC 648/2004

phosphates	≥15 - <30%
------------	------------

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours
· après inhalation :

Veiller à l'apport d'air frais
En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· après contact avec la peau :

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
Laver avec de l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
En cas de maux persistents consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· Moyens d'extinction :

Le produit lui-même est incombustible.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Aucun connu.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers
· Equipement spécial de sécurité :

Dans des espaces clos il faut utiliser un respirateur indépendant de l'air pulsé.

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Révision: 23.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit : Entzündungspuder

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
Compléter par un nettoyage à l'eau.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
L'inhalation de poussière doit être évitée.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Tenir les réservoirs très fermé.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker à sec
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - **Protection respiratoire :**
En cas de présence de poussières ou le dépassement des valeurs limite d'exposition, un filtre aspirateur de poussières agréé doit être utilisé. Ceci n'est pas nécessaire si la pièce est bien aérée.
 - **Protection des mains :**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
Les gants sont nécessaire seulement si le contact avec le produit est fréquent et/ou plus long.
 - **Matériau des gants**
Caoutchouc nitrile

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Révision: 23.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit : Entzündungspuder

(suite de la page 3)

Caoutchouc chloroprène

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour les substances solides et sèches, une perméation est à exclure. Le temps de passage à travers ce gant de protection n'a donc pas été déterminé.

- **Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de protection en cas de formation de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- | | |
|--|-------------------------|
| · Couleur : | blanchâtre |
| · Odeur : | inodore |
| · Point de fusion : | non déterminé |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé |
| · Inflammabilité | Non applicable. |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | Non déterminé. |
| · supérieure : | Non déterminé. |
| · Point d'éclair : | Non applicable |
| · Température de décomposition : | Non déterminé. |
| · SADT | |
| · pH | Non applicable. |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | soluble |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé. |
| · Pression de vapeur : | Non applicable. |
| · Densité et/ou densité relative | |
| · Densité à 20 °C: | 1,088 g/cm ³ |
| · Densité relative. | Non déterminé. |
| · Densité de vapeur: | Non applicable. |
| · Caractéristiques des particules | Voir point 3. |

- **9.2 Autres informations**

- | | |
|---|--|
| · Aspect: | |
| · Forme : | poudre |
| · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. | |
| · Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · Modification d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non applicable. |

- **Informations concernant les classes de danger physique**

- | | |
|--|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Révision: 23.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit : Entzündungspuder

(suite de la page 4)

- | | |
|---|-------|
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :
néant

7446-19-7 sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)

Oral	LD50	2.280 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

- **de la peau** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Révision: 23.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit : Entzündungspuder

(suite de la page 5)

- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique :**

7446-19-7 sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)

EC50 0,259 mg/l/48h (Daphnia magna)

LC50 (statique) 0,78 mg/l/96h (Pimephales promelas)

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT :** Non applicable.
 - **vPvB :** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :**
Toxique pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· **Catalogue européen des déchets**

06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
----------	--

06 03 00	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques
----------	---

06 03 13*	sels solides et solutions contenant des métaux lourds
-----------	---

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Révision: 23.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit : Entrußungspuder

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 65
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
	Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	
	Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT	
	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	
	Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	
	Aucun des composants n'est compris.
· Prescriptions nationales :	
· Classe de pollution des eaux :	
	Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	
	Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023

Révision: 23.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit : Entzündungspuder

(suite de la page 7)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

· **Numéro de la version précédente: 5**

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**